

Le 04 AVR. 2023

Le Président

Monsieur Emmanuel AUBRY
Préfet de la Sarthe
Place Aristide Briand
72041 LE MANS cedex 9

Monsieur le Préfet,

Suite au dépôt des dossiers d'étude d'impact et de Déclaration d'Utilité Publique concernant le projet Boulevard Nature 2 porté par Le Mans Métropole, plusieurs observations ont été portées à la connaissance de la Collectivité par le Conseil Départemental.

Veuillez, trouver ci-après, les réponses à ces observations :

Page 10 – chapitre 1-4-1 dit « Stratégie de mobilités actives »

Un travail préalable a été réalisé entre les services de Le Mans Métropole, du Conseil Départemental et de l'ACO, listant les parcelles impactées. Vous trouverez, ci-joint, un courrier du 18 novembre 2021 adressé par Le Mans Métropole au Département suite à ce travail, listant en annexe les parcelles concernées, y compris celles du domaine public routier ou fluvial.

Un travail équivalent a été réalisé avec l'ACO, avec notamment un courrier adressé le 23 avril 2018 au Président Départemental de l'ACO concernant 3 parcelles propriété de l'ACO.

Des modifications de tracé ont ensuite eu lieu en 2021 à l'intérieur de la Sapinière de Mulsanne et chemin aux boeufs parcelle PW106, suite aux études environnementales réalisées dans le cadre de la DUP Boulevard Nature. Ces modifications étaient motivées par la présence de l'Hélianthème Faux Alysson, fleur protégée au niveau des régions Centre et Pays de la Loire.

Des plans plus précis ont alors été transmis au Conseil Départemental de la Sarthe et à l'ACO par courriers en date du 30 juin 2021, ci-joints.

Page 35 – « Section 18.1 » - débouché de la voie verte « chemin de Vaux »

Les services de Le Mans Métropole travaillent actuellement à un projet de sécurisation du débouché de la voie verte, qui est par ailleurs en cours de rétrocession pour constituer une portion du Boulevard Nature.

Une réunion entre les services concernés des deux Collectivités a eu lieu en octobre 2022. L'aménagement proposé par le service Voirie de Le Mans Métropole vise à permettre, d'ici l'aménagement envisagé rue de Parence (voir réponse section 18.2), d'une part la circulation des piétons sur un trottoir aménagé entre le débouché du Boulevard Nature et le Chemin des Rosiers de Gérence et, d'autre part, l'insertion des vélos entre le Boulevard Nature et la RD91. Cette proposition a fait l'objet de demandes d'ajustements de la part des représentants du Conseil Départemental présents. La prise en compte de ces demandes est en cours avant finalisation, validation par les parties prenantes et mise en œuvre par Le Mans Métropole.

Page 35 – « Section 18.2 » - RD91 Rue de Parence à Yvré-l'Évêque

Le Boulevard Nature circulera sur la parcelle AW20 à l'aide d'aménagement sur pilotis puisqu'en zone humide, et sera aménagé en cohérence avec le projet communal de réhabilitation de la friche industrielle.

A la sortie de la parcelle AW24, les piétons seront redirigés sur le trottoir existant et les vélos sur la voirie.

Il est à noter que la circulation a été limitée à ce niveau à 30 km/h, comme c'est le cas dans toute la commune d'Yvré l'Évêque.

Le tracé sur voirie et trottoir se prolongera le long de la parcelle AW35 avant de pénétrer sur la parcelle communale AW36 qui sera aménagée selon les principes du Boulevard Nature.

Ainsi, aucun aménagement spécifique, hormis une signalétique directionnelle, n'est prévu à proximité immédiate des parcelles AW 35 et AW 28 sur le domaine public.

Page 50 – « Section 25 » - Zone du Cormier – Mulsanne

Le tracé du Boulevard franchit la RD92 puis l'emplacement réservé inscrit au PLUi au profit du Conseil Départemental pour la réalisation du franchissement de la RD338 par la RD92 : il sera donc nécessaire, lorsque le Conseil Départemental travaillera sur ce projet, d'assurer la continuité du Boulevard Nature qui aura été aménagé entre temps.

Concernant les parcelles appartenant au Conseil Départemental sur la Sapinière, ces dernières ont fait l'objet de nombreux échanges de 2018 à 2021. Le courrier du 18 novembre 2021, adressé par Le Mans Métropole au Département, synthétisait ces échanges et proposait pour chaque parcelle des modalités d'occupation par le Boulevard Nature (acquisitions, conventions...).

Le courrier du 30 juin 2021 informait des modifications de tracé effectuées et comportait en annexe la liste des parcelles et chemins désormais concernés appartenant au Conseil Départemental. En l'absence de suites données à ces courriers, les parcelles concernées ont été intégrées au dossier d'enquête parcellaire conjoint à la Déclaration d'Utilité Publique Boulevard Nature. Les services de Le Mans Métropole restent à disposition du Conseil Départemental pour reprendre ces échanges et finaliser pour chaque parcelle les modalités d'occupation par le Boulevard Nature.

Page 53 – « Section 27 » - Virage d'Arnage

Comme vous le précisez, le tracé a été établi sur cette section en lien avec les services concernés du Conseil Départemental. Il avait été acté la nécessité de signature, pour cette traversée du circuit des 24 H, d'une convention quadripartite Conseil Départemental, Le Mans Métropole, Syndicat mixte des 24 H et ACO. Celle-ci devra notamment prévoir la fermeture du Boulevard Nature à la circulation des piétons et cyclistes lors des grands événements sur le circuit, en particulier lors des 24 H par l'utilisation de dispositifs anti-intrusion types blocs béton, seront mis en lieu et place des merlons lorsque le Boulevard Nature devra franchir sur les parcelles AV230, AV229 et AV77.

Les services de Le Mans Métropole travaillent actuellement à une proposition d'aménagement et de sécurisation de cette traversée, qui sera soumise à l'avis du Conseil Départemental, et qui permettra l'établissement de la convention.

Page 59 – Traversées des routes

Le Mans Métropole prend acte des différentes recommandations relatives aux traversées de voiries départementales par le Boulevard Nature.

Des échanges ont lieu depuis plusieurs mois dans le cadre des études de faisabilité pour les traversées des RD314 et 142 qui seront effectivement traitées ultérieurement : celles-ci ne sont donc pas intégrées dans la DUP qui sera mise en enquête publique en mai 2023.

Pour les autres traversées concernées par la DUP et situées hors agglomération, les services de Le Mans Métropole compétents prendront contact avec le Conseil Départemental pour établir, pour chaque traversée sur le domaine public routier départemental, un principe d'aménagement et de gestion du Boulevard Nature, qui pourra être inscrit dans une convention à signer entre nos deux Collectivités.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Stéphanie LE FOLL

Maire du Mans
Ancien Ministre

pour
CRONO.
envi PTT
le 18-11-2021
AJ

Le 18 NOV. 2021

Monsieur Dominique LE MENER
Président du Conseil Départemental de la Sarthe
Hôtel du Département
Place Aristide Briand
72072 LE MANS CEDEX

Monsieur le Président,



Engagée depuis 2006, la réalisation du Boulevard Nature a déjà permis d'ouvrir 52 des 72 km qui relieront à terme, en mode de circulation douce, les différents pôles Touristiques, naturels et culturels de la Métropole Mancelle.

Parmi les tronçons restant à aménager, des parcelles appartiennent au Département de la Sarthe ou font partie du domaine public géré par celui-ci.

Depuis votre courrier du 6 juillet 2018, plusieurs réunions entre nos services ont permis de définir, pour chacune d'entre elles, une proposition d'acquisition ou de conventionnement.

Une convention préparée par Le Mans Métropole devra définir les modalités d'entretien ultérieur du Boulevard Nature. Elle permettra à Le Mans Métropole, en tant que maître d'ouvrage, de réaliser les aménagements nécessaires au Boulevard Nature sur les emprises définies.

Avant d'engager les procédures d'acquisition foncière et de vous soumettre une convention d'occupation, je vous remercie de bien vouloir me faire part de votre avis de principe sur les propositions d'acquisition ou conventionnement des parcelles listées en annexe.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

En annexe :

- liste des parcelles,
- plan de localisation.

Le Président



Stéphane LE FOLL
Maire du Mans
Ancien Ministre

LISTE DES PARCELLES DU DEPARTEMENT CONCERNÉES PAR LE BOULEVARD NATURE

Commune	Secteur	N° parcelle	Adresse parcelle	Propriétaire	Remarques	Surface approximative	Acquisition	Convention	A définir
LE MANS	Macélevine	délaissée CD	BOIS TOCOURT nord - parcelles Châtrière	DEPARTEMENT DE LA SARTHE	Service de passage pour accès CD72	4169		X	
LE MANS	Macélevine	NV 107	RUE CHARLES RICHET, LE MANS	DEPARTEMENT DE LA SARTHE	Accès au bassin de régénération des eaux pluviales à maintenir pour CD72			X	
LE MANS	Liaison rd-pt Paigné / chemin aux boeufs	CZ 62	LES ETANGS CHAUDS, LE MANS	DEPARTEMENT DE LA SARTHE	Point-point propriété à motte par CD72 et motte LMM			X	
LE MANS	Liaison rd-pt Paigné / chemin aux boeufs	CZ 37	LES ETANGS CHAUDS, LE MANS	DEPARTEMENT DE LA SARTHE	Point-point propriété à motte par CD72 et motte LMM			X	
LE MANS	Liaison rd-pt Paigné / chemin aux boeufs	PH55	LANDES DES ROUBES GOUITIER, LE MANS	DEPARTEMENT DE LA SARTHE	Etales de faisabilité fences autonomie 2021	6667			X
CHANGE	Liaison rd-pt Paigné / chemin aux boeufs	délaissée CD		DEPARTEMENT DE LA SARTHE	En fonction du besoin exact, obligerait à olive-ager et terrasse en ferme du chemin forestier. Lien avec mandat d'usage				X
LE MANS	L'PAU	C15h	L'PAU, LE MANS	DEPARTEMENT DE LA SARTHE	Service de passage Rd Nature pour LMM	4500		X	
LE MANS	Pont rouge	RX 33	CHE DES COURBES, LE MANS	DEPARTEMENT DE LA SARTHE	Acquisition en cours avec service hydrologique puis servitude pour CD72	7526	X		
LE MANS	Pont rouge	RX 35	CHE DES COURBES, LE MANS	DEPARTEMENT DE LA SARTHE	Acquisition envisagée pour avec service hydrologique, puis servitude pour CD72		X		
YVRE-L'ÉVÊQUE	EPAU	C444	LE PATIS DE L'EAU, YVRE-L'ÉVÊQUE	DEPARTEMENT DE LA SARTHE	Service de passage Bd Nature pour LMM			X	
YVRE-L'ÉVÊQUE	EPAU	C445	PETIT PRE DU MOULIN, YVRE-L'ÉVÊQUE	DEPARTEMENT DE LA SARTHE	Service de passage Bd Nature pour LMM			X	
MULSANNE	Banion Arrière VDM	A 650	LE PETIT MIDI, MULSANNE	DEPARTEMENT DE LA SARTHE	Chemin existant sur le terrain mais non cadastré	2518	X		
MULSANNE	Liaison Arrière-VDM	AA65	LE PETIT ETANG, MULSANNE	DEPARTEMENT DE LA SARTHE	Modification du tracé suite investigations environnementales DUP - Boulevard nature	626	X		
MULSANNE	Liaison Arrière-VDM	AA64	LE PETIT ETANG, MULSANNE	DEPARTEMENT DE LA SARTHE	Modification du tracé suite investigations environnementales DUP - Boulevard nature	En totalité			X
MULSANNE	Liaison Arrière-VDM	AB81	LA SAPIÈRE DU GRAND ETAN, MULSANNE	DEPARTEMENT DE LA SARTHE	Modification du tracé suite investigations environnementales DUP - Boulevard nature	En totalité			X
MULSANNE	Liaison Arrière-VDM	AB78	LA SAPIÈRE DU GRAND ETAN, MULSANNE	DEPARTEMENT DE LA SARTHE	Modification du tracé suite investigations environnementales DUP - Boulevard nature	En totalité			X
MULSANNE	Liaison Arrière-VDM	AB79	LA SAPIÈRE DU GRAND ETAN, MULSANNE	DEPARTEMENT DE LA SARTHE	Modification du tracé suite investigations environnementales DUP - Boulevard nature	En totalité			X
YVRE-L'ÉVÊQUE	Passage de Vaux	A1329	LE BOIS DE VAUX, YVRE-L'ÉVÊQUE	DEPARTEMENT DE LA SARTHE			X		
YVRE-L'ÉVÊQUE	Passage de Vaux	A1347	LE BOIS DE VAUX, YVRE-L'ÉVÊQUE	DEPARTEMENT DE LA SARTHE	PV de récapitulé à formaliser après travaux autonomie 2021 par le CD72. Vox verte réalisée par CD72, projet oris la continuité du Boulevard Nature		X		
YVRE-L'ÉVÊQUE	Passage de Vaux	AT349	LE BOIS DE VAUX, YVRE-L'ÉVÊQUE	DEPARTEMENT DE LA SARTHE			X		
YVRE-L'ÉVÊQUE	Passage de Vaux	A1341	LE BOIS DE VAUX, YVRE-L'ÉVÊQUE	DEPARTEMENT DE LA SARTHE			X		
ANNAGÉ		AV183	LES LIBERQUELS, ANNAGÉ	LE DÉPARTEMENT DE LA SARTHE	Parcelles découpées Nord de l'épave. L'ensemble avec CD72	684		X	

Le 30 JUIN 2021

Service Nature en Ville

Monsieur le Président
Conseil Départemental de la Sarthe
Hôtel du Département
place Aristide Briand
72072 LE MANS CEDEX 9

Réf : 2021-06/NEVPREL/18267

ENVOI RECOMMANDÉ
AVEC AVIS DE RÉCEPTION

Objet : Mulsanne - Boulevard Nature
Modification du tracé DUP

Monsieur le Président,

Le Mans Métropole a initié fin d'année 2020 une procédure de Déclaration d'Utilité Publique afin de finaliser l'aménagement du Boulevard Nature. Les investigations environnementales préalables menées par le bureau d'études Lochmann Consultant ont permis d'établir un diagnostic complet sur la sapinière de Mulsanne.

Les passages faune/flore et zones humides ont porté à notre connaissance un biotope et une biodiversité remarquables mais fragiles sur une partie du tracé original qui avait fait l'objet d'une réunion en décembre 2020.

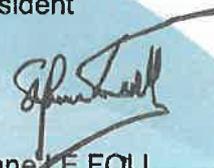
Afin de préserver cette biodiversité des futurs aménagements, un nouvel itinéraire a été présenté à la commune de Mulsanne pour validation, que vous retrouverez en pièce jointe.

Le tracé sur les passerelles propriétés du Conseil Départemental s'en trouve donc modifié. Ce nouvel itinéraire empruntera des portions de chemins existants pour un impact moindre sur l'environnement mais conservera l'aspect nature recherché par les promeneurs du Boulevard Nature.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

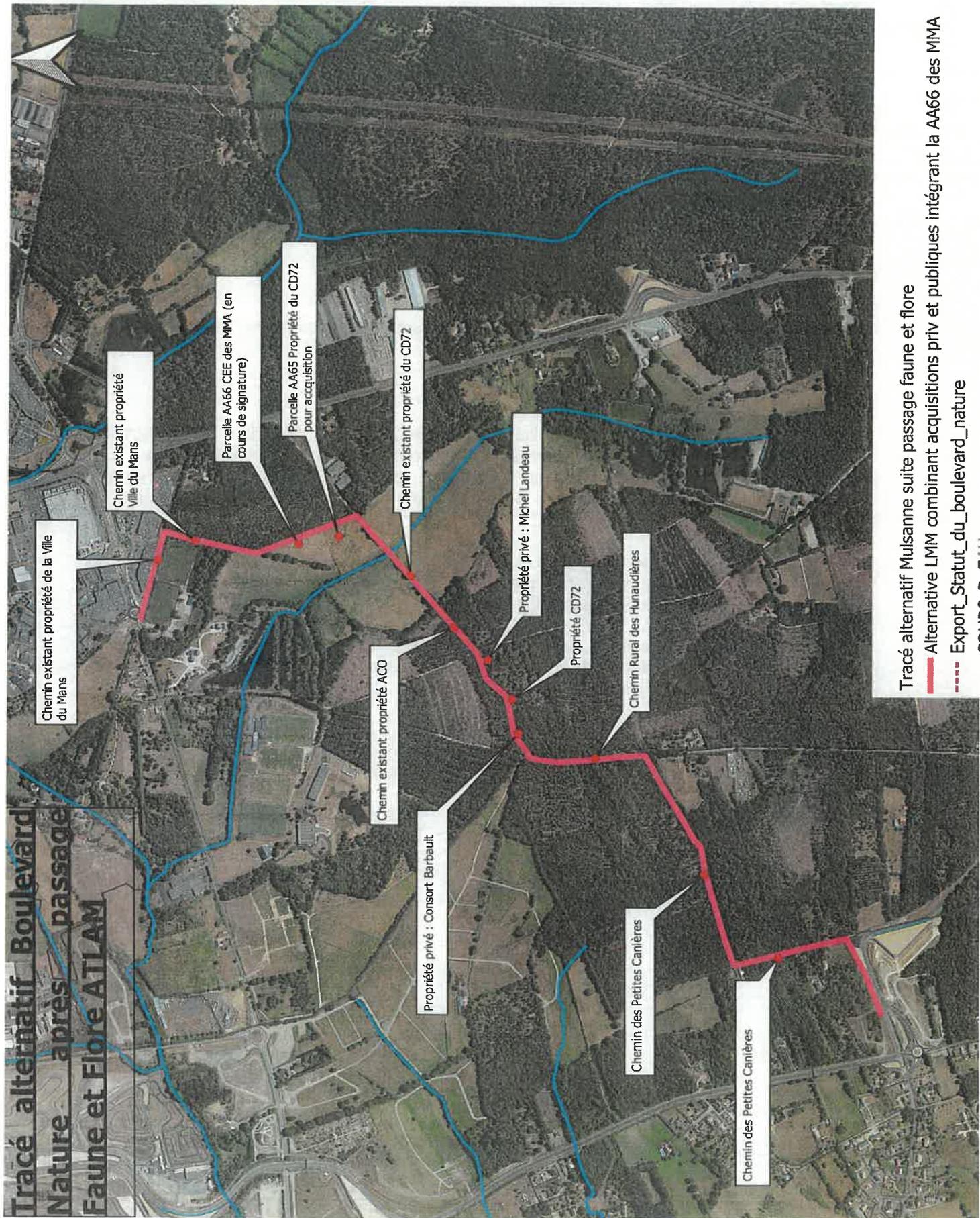
En annexe :
- plan proposition du nouveau
tracé Sapinière Mulsanne.

Le Président



Stéphane LE FOLL
Maire du Mans
Ancien Ministre

Tracé alternatif Boulevard Nature après passage Faune et Flore ATLAM



Tracé alternatif Mulsanne suite passage faune et flore
 — Alternative LMM combinant acquisitions priv et publiques intégrant la AA66 des MMA
 - - - Export_Statut_du_boulevard_nature